



MAIRIE DE NANTERRE

Direction de l'Aménagement
Service Urbanisme Opérationnel
et Réglementaire

ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté portant attribution des numéros de voirie pour le lot 3B de la ZAC des Groues

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-28, et R. 2512-6 à R. 2512-14 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date 26 juin 2023 portant dénomination d'équipements municipaux et de voies sur le territoire de Nanterre ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à la numérotation des constructions situées sur le lot 3B de la ZAC des GROUES, desservies par la voie nouvellement dénommée « rue Anny Mendelssohn » ainsi que par la voie existante « rue Edouard Colonne » ;

Considérant qu'il convient d'attribuer des adresses aux accès des constructions depuis les voies nouvellement dénommées, afin d'en permettre la localisation et par conséquent la desserte ;

ARRETE

Article 1 : Conformément au plan joint :

- Accès hall F : 321 rue Edouard Colonne,
- Accès hall E : 331 rue Edouard Colonne,
- Accès local d'activités : 106 rue Fanny Mendelssohn.

Article 2 : La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la mairie, et toutes les autorités administratives compétentes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 02 NOV 2023

Le Maire de Nanterre,



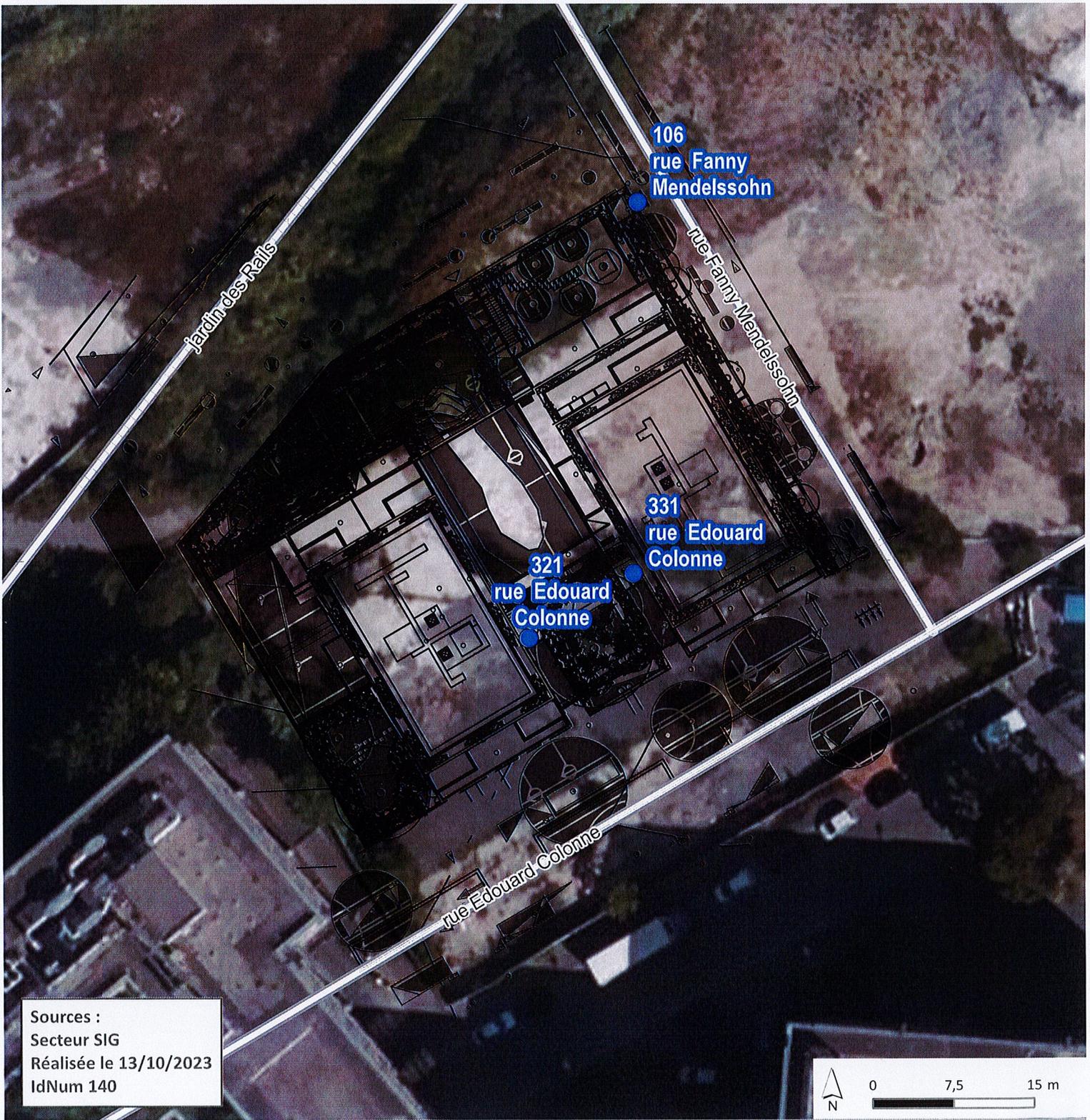
Raphaël ADAM

Récapitulatif des propositions

Accès hall F	321	rue Edouard Colonne	Nouveau
Accès hall E	331	rue Edouard Colonne	Nouveau
Accès local activité	106	rue Fanny Mendelssohn	Nouveau

**Proposition
d'adresses**

-  Classique
-  Métrique
-  Adresse supprimée



Sources :
Secteur SIG
Réalisée le 13/10/2023
IdNum 140

